



CABINET
Service communication

26 juin 2015

Contournement autoroutier d'Arles Point sur l'avancement du projet

Après la concertation publique réglementaire de l'été 2011, et la concertation continue menée sur les années 2012 et 2013, le projet de contournement autoroutier d'Arles a fait l'objet d'études et démarches spécifiques en vue d'assurer sa compatibilité avec les règles de police de l'eau, notamment celles qui découleront des prochains plans de gestion du risque inondation (PGRI) et schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée 2016-2021.

Cet important travail a nécessité de nombreuses investigations et simulations afin d'évaluer les impacts hydrauliques du projet sur les enjeux du territoire. Il a permis d'identifier une solution d'aménagement qui, assurant la faisabilité technique du projet, serait compatible avec les exigences réglementaires en termes de protection des personnes et des biens vis-à-vis du risque inondation.

Pour autant, cette solution nécessite une reprise substantielle du profil en long du projet envisagé initialement pour améliorer la transparence hydraulique de la future infrastructure, le tracé en plan n'étant lui pas affecté par ces nouvelles dispositions.

Sur la base de la solution identifiée et au stade actuel des optimisations, la mise en œuvre de ces adaptations conduirait à un renchérissement du coût de l'opération de l'ordre de 150 M€ (sur les 580 M€ de coût global initial) et induirait des délais de réalisations supplémentaires, afin de reprendre la concertation ainsi que les études de cette solution- et d'identifier les conditions de financement du surcoût.

Les nouvelles échéances pour cette opération sont désormais :

- enquête préalable à la DUP : 2018
- DUP et procédure de mise en concession : 2019
- Travaux: 2022 - 2025

L'État qui assure la maîtrise d'ouvrage mobilisera prochainement les ressources nécessaires à l'engagement de ces études et le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur conviera l'ensemble des acteurs du territoire à un processus de définition concertée des nouvelles caractéristiques du projet.

COMMUNIQUE DE PRESSE